



Contenu d'une constitution

Une constitution doit spécifier ce qui suit :

Nom Le nom de l'organisation

Objets Les objectifs principaux de l'organisation ; une liste de choses qui peuvent être faites et aussi, si on le souhaite, de choses qui sont en-dehors du cadre de l'organisation.

Pouvoirs de l'association Par rapport aux biens, aux finances, aux contrats etc.

Les associations membres doivent gérer leurs affaires internes en totale indépendance et s'assurer qu'aucun tiers n'interfère dans leur fonctionnement. Ils doivent rester autonomes et résister à toute pression politique, religieuse ou financière qui pourrait contrevenir à leur engagement à respecter la constitution de World Archery. Toute forme extérieure d'interférence ou de tentative d'interférence doit être rapportée à World Archery.

Adhésion Souligne à qui l'adhésion est ouverte ; les types d'adhésion ; les procédures pour demander, accepter et mettre fin à l'adhésion ; les droits et responsabilités des membres ; et la tenue du registre des membres.

Bien définir les différents composants de votre fédération, par exemple les clubs, associations, unions ou ligues.

Clarifier leur lien avec le tir à l'arc, les droits de vote...

Les membres, leurs dirigeants et athlètes, seront liés par la constitution et les règlements, y compris le Code de déontologie et de conduite.

Souscriptions Précise qu'un montant monétaire est demandé pour devenir membre, l'année de souscription et à quel moment l'adhésion est considérée non financière et non payée, et donc considérée terminée.

Affiliations Liste la ou les fédération(s) internationale(s), à laquelle ou auxquelles votre fédération nationale de tir à l'arc est affiliée.

Les associations membres et les associations continentales reconnaîtront World Archery en tant que fédération internationale de tir à l'arc représentant les objectifs de World Archery. Les membres seront liés par ses règlements, et devront se soumettre à sa juridiction en ce qui concerne les affaires de World Archery et devront s'engager à promouvoir ses objectifs.

Un article devra explicitement accepter les règlements de World Archery.

Emplacement des bureaux Indique que les bureaux de la fédération doivent être dans votre pays à une adresse qui pourra être fixée à l'occasion par la commission exécutive.

Commission Souligne le processus d'élection de la commission, les pouvoirs de la commission, les devoirs et responsabilités des directeurs, les limites de mandat, les actions en cas de poste vacant, et les bases de l'éligibilité ou inéligibilité pour occuper une fonction.

Le substitut du président devra être choisi si le président échoue à remplir ses fonctions (ce devrait alors être le vice-président ou la commission exécutive).



Réunions Spécifie quand les réunions de la commission et l'assemblée générale « annuelle » devront avoir lieu, à combien de jours l'avis de convocation sera donné aux membres et par quel moyen, ainsi que les dispositions pour la conduite de l'assemblée générale.

Quorums Spécifie le nombre minimum de personnes nécessaire pour chaque type de réunion pour la poursuivre et l'action à entreprendre si un quorum n'est pas obtenu (par exemple reporter la réunion).

Vote/Élections Souligne les pouvoirs de vote et l'utilisation des procurations lors des réunions, et comment doivent avoir lieu les nominations et être menées les élections (par exemple à bulletin secret).

Il doit être précisé qui a le droit de vote et qui ne l'a pas.

Les associations membres doivent prendre leurs dispositions pour avoir un système de nomination par élection ou intérim qui assure une indépendance totale des associations membres vis-à-vis de tierces personnes. Les associations membres ne doivent pas autoriser les gouvernements ou autres autorités publiques à nommer des membres des instances dirigeantes de telles associations. Cette disposition n'empêche pas une association membre de décider, par exemple, qu'au sein de son comité de direction un nombre limité de postes puissent être occupés par des représentants du gouvernement sans droit de vote, alors que les membres disposant du droit de vote doivent exclusivement être nommés par l'assemblée générale parmi des candidats choisis exclusivement par les membres de l'association membre. Toute association membre dont les décisions, élections ou instances ne seraient pas en règle avec cet article ne sera pas reconnue par World Archery et pourra être suspendue.

Finances Souligne la procédure pour gérer les fonds reçus, l'ordonnancement et le paiement des comptes, le nombre et la fonction des signataires des chèques, les règles concernant la caisse, la fréquence et les moyens de présentation de la situation financière du club, et la définition de l'année comptable du club.

Auditeur Souligne comment un auditeur pourra être nommé, ce qu'il pourra examiner et à quelle fréquence, et ses droits et responsabilités.

Résolution des conflits et affaires de discipline Indique comment et par qui sont administrées toutes les réclamations et les sanctions en cas d'irrégularité, ainsi que la procédure pour s'assurer que toutes les affaires sont entendues dans les meilleurs délais et de manière juste et impartiale.

Déontologie La prévention des conflits d'intérêt, et la lutte contre le dopage, la discrimination et le harcèlement doivent être inscrits dans votre constitution, ainsi que votre volonté d'égalité entre les sexes.

Aucune discrimination de quelque nature que ce soit ne sera autorisée, qu'elle soit de race, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, d'origine nationale ou sociale, de biens, de naissance ou d'autres statuts.

Un article doit explicitement accepter les Règlements antidopage de World Archery et le Code mondial antidopage. Un article devra aussi indiquer que les membres sont liés par le Code de déontologie de World Archery ainsi que les articles liés au truchage des matches.



Dissolution Spécifie les conditions selon lesquelles le club sera dissous et ce qu'il adviendra de tout bien restant après le règlement des créances et dettes du club.

Amendements à la constitution et règlements Explique la procédure pour l'approbation des amendements, y compris l'avis de convocation donné aux membres et le nombre constituant la majorité pour l'approbation des amendements de nature particulière.

Rappel de quelques règles importantes de la constitution de World Archery :

1.4.2.5. Les associations membres doivent s'impliquer dans le tir à l'arc pour rester membre. Une association membre qui n'est plus active sera exclue par le Congrès.

1.4.2.5.1. Être un membre actif signifie :

- Organiser un championnat national de tir à l'arc sur cible au moins une fois par Olympiade pour chacun des genres ;
- Compter un minimum de 30 athlètes enregistrés/membres. Pour les pays où la population est inférieure à 1 million ou qui ont commencé le tir à l'arc au cours de la dernière Olympiade, ce minimum est de 10. Pour les pays où la population est inférieure à 200 000 ce minimum est de 5 ;
- Rapporter à World Archery tous les quatre ans les activités de leurs associations membres ;
- Posséder des règles antidopage en conformité avec les Règlements antidopage de World Archery et le Code mondial antidopage ;
- Être un membre en bonne situation et mettre en œuvre de bonnes pratiques de gouvernance.

1.30. Tribunal arbitral du sport

- 1.30.1. Un appel peut être fait contre une recommandation ratifiée par le Conseil de discipline et d'éthique, contre des décisions concernant la violation des règles antidopage ou le tribunal interne équivalent le plus élevé des associations membres. Ces appels peuvent seulement être faits pour des décisions non liées à l'application des règlements de compétition contenues dans les Livres 2 à 5 des constitution et règlements. Tout appel devra être porté exclusivement au Tribunal arbitral du sport à Lausanne, Suisse, qui résoudra le conflit définitivement en accord avec l'arbitrage lié au Code du sport. La limite de temps maximum pour l'appel est de 21 jours à compter de la réception du jugement initial.

36.16. Incorporation des règles antidopage de World Archery et obligations des associations membres

- 36.16.1. Toutes les associations membres et leurs membres doivent se conformer à ces règles antidopage. Toutes les associations membres et autres membres doivent inclure dans leur réglementation les dispositions nécessaires pour s'assurer que



World Archery pourra faire appliquer ces règles antidopage directement aux athlètes sous leur juridiction antidopage (y compris les athlètes de niveau national). Ces règles antidopage devront aussi être incluses soit directement soit par référence dans chaque règlement des associations membres de façon à ce que l'association membre les fasse appliquer elle-même aux athlètes sous sa juridiction antidopage (y compris les athlètes de niveau national).

- 36.16.2. Toutes les associations membres devront établir des règles qui exigeront de tous les athlètes et de tout le personnel d'encadrement des sportifs qui participe en tant qu'entraîneur, formateur, directeur, personnel de l'équipe, responsable, personnel médical ou paramédical à une compétition ou activité autorisée ou organisée par une association membre ou une de ses organisations membres qu'ils acceptent d'être liés par ces règles antidopage et de se soumettre à l'autorité en matière de gestion des résultats de l'organisation antidopage responsable prévue par le code comme condition pour leur participation.
- 36.16.3. Toutes les associations membres devront rapporter toute information suggérant ou relative à une violation des règles antidopage à World Archery et à leurs organisations nationales antidopage, et devront coopérer aux enquêtes menées par toute organisation antidopage ayant l'autorité de conduire l'enquête.
- 36.16.4. Toutes les associations membres devront rapporter toute information suggérant ou relative à une violation des règles antidopage à World Archery et à leurs organisations nationales antidopage, et devront coopérer aux enquêtes menées par toute organisation antidopage ayant l'autorité de conduire l'enquête.
- 36.16.5. Il sera demandé à toutes les associations membres de mener une pédagogie antidopage en coordination avec leurs organisations antidopage nationales.